



## Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

**Jeudi 10 avril 2025, 18 heures 30 – Espace Simone Veil**

14 conseillers présents : Lucien ASNAR - Nicole BICHAT - Michel CREST - Jacqueline DROUIN - Arthur GARCIA - Jean-Pierre LE GOFF - Josianne MAURIN - Fabrice RABELLINO - Jean-Louis ROBERT - Serge ROBIN - Richard ROUZET - Catherine SERRA - Michel SOLER - Denis VANDENABEELE – 3 pouvoirs : Claude BERTON à Richard ROUZET - Gilles BOURDOT à Arthur GARCIA - Estelle DI MEO à Jacqueline DROUIN - 6 absents : Adrien CASTELLI - Josiane GIRAUDON - Aline JOUSSE - Nicole LETREMBLE - Christiane MUSCAT - Clémence ROUILLON

La séance est présidée par Jean-Louis ROBERT, qui, à l'ouverture, constate le quorum par la présence de 13 conseillers (puis 14 à l'arrivée de Fabrice RABELLINO en cours de question 1), et annonce les pouvoirs. Catherine SERRA est désignée secrétaire de séance, Stéphanie BOCKET et Adeline COUPEZ auxiliaires.

### Informations municipales :

\*\*\*

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance ; le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité. Monsieur le Maire propose l'enregistrement de la séance, qui est approuvé à l'unanimité.

#### 1) Approbation du compte financier unique 2024

Il y a lieu d'approuver le compte financier unique établi en collaboration entre le Centre des Finances Publiques de Pertuis et la commune pour l'exercice 2024 :

Déficit de la section d'investissement .....	<b>1 184 079.42 €</b>
Excédent de la section de fonctionnement .....	<b>1 420 056.00 €</b>
Soit un excédent total pour l'exercice 2024 de .....	<b>235 976.58 €</b>

Le compte financier unique 2024 doit être présenté par Monsieur le Maire qui participe au débat mais qui se retire au moment du vote. Un président de séance est alors élu. Deux candidatures ont retenu :

- Denis VANDENABEELE : 3 voix
- Richard ROUZET : 13 voix. Ce dernier devient président de séance et signera la délibération.

Arrivée de Fabrice RABELLINO, portant le nombre de présents et représentés à 17.

Le compte financier unique présente les résultats suivants :

Dépenses 2024 Investissement .....	2 056 166.38 €	
Recettes 2024 Investissement .....	743 903.74 €	
Excédent d'investissement 2023 .....	128 183.22 €	
<b>Déficit d'investissement 2024.....</b>		<b>1 184 079.42 €</b>
Dépenses 2024 Fonctionnement .....	3 016 122.43 €	
Recettes 2024 Fonctionnement .....	3 492 940.02 €	
Excédent de fonctionnement 2023 .....	943 238.41 €	
<b>Excédent de fonctionnement 2024 .....</b>		<b>1 420 056.00 €</b>

Après retrait de Monsieur le Maire, Richard ROUZET fait procéder au vote ; le CFU est approuvé à l'unanimité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

#### 2) Affectation du résultat 2024

Pour l'élaboration du budget communal 2024, il y a lieu d'effectuer une affectation du résultat.

Les excédents seront repris de la façon suivante :

001 – Déficit d'investissement reporté 2024.....	1 184 079.42 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté 2024 .....	1 420 056.00 €

Les restes à réaliser 2024 en section d'investissement sont les suivants :

Dépenses .....	489 918.84 €
Recettes .....	1 155 708.50 €
Soit un excédent de .....	665 789.66 €

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé .....

	0.00 €
--	--------



## Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Denis VANDENABEELE demande des informations sur la trésorerie, et si elle présente des risques. Monsieur le Maire répond qu'il surveille toujours chaque matin l'état de la trésorerie, qui est descendue jusqu'à 102 000 euros récemment, pour s'assurer que les recettes entrent régulièrement malgré des retards de déblocages de subventions de la part de l'Etat et de la Région. Lorsque la trésorerie est trop limitée, il convient de retarder le lancement des investissements et limiter les dépenses de fonctionnement au strict minimum. Si cela ne suffit pas, on peut ponctuellement retirer sur la ligne de trésorerie en attendant les entrées de recettes.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

### 3) Fixation du taux des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition en 2024 :

Taxe foncière (bâti)	<b>32.38 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>35.66 % en 2024</b>

Pour rappel, en application de l'article 16 de la Loi des Finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la Loi des Finances 2020).

A compter de 2023, il est rajouté comme ressource fiscale de la commune la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ainsi, les taux de 2024 sont les suivants :

Taxe foncière (bâti) (TFB)	<b>32.38 %</b>
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	<b>35.66 %</b>
Taxe d'habitation (TH)	<b>12.65 %</b>

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2025, qui permettent d'obtenir un produit fiscal attendu de l'ordre de **1 520 434 €**, auquel se rajoute le versement du coefficient correcteur égal à **96 386 €** soit un total de **1 616 820 €** (pour mémoire 2024 = 1 585 726 €).

Denis VANDENABEELE évoque l'augmentation des bases locatives cette année, Monsieur le Maire confirme, précisant qu'au lieu de 7 %, elle serait autour de 3,5% en 2025.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

### 4) Vote du budget primitif 2025

#### • SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 4 246 695.32 € et se décompose comme suit :

#### En dépenses :

Chapitres	Libellés	Montant
<b>011</b>	Charges à caractère général	997 800.00
<b>012</b>	Charges de personnel et frais	1 771 000.00
<b>014</b>	Atténuations de produits	6 500.00
<b>65</b>	Charges de gestion courante	287 451.00
<b>66</b>	Charges financières	28 220.95
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	500.00
<b>68</b>	Dotations aux provisions	1 000.00
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	954 223.37
<b>042</b>	Opérations de section à section : amortissements	200 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>4 246 695.32</b>



## Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

### En recettes :

Chapitres	Libellés	Montant
013	Atténuations de charges	147 500.00
70	Produits de services, du domaine public	304 200.00
73	Impôts et Taxes	486 000.00
731	Fiscalité locale	1 670 669.00
74	Dotations et participations	663 210.08
75	Autres produits de gestion courante	72 800.00
76	Produits financiers	50.00
77	Produits exceptionnels	500.00
002	Résultat excédentaire reporté	901 766.24
	<b>TOTAL</b>	<b>4 246 695.32</b>

### • SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **9 466 882.60 €** et se décompose comme suit :

Programmes	Dépenses	Recettes
109 Logements sociaux	12 555.00	
110 P.L.U	0.00	
151 Travaux patrimoine	460 000.00	
154 Achat véhicules	57 000.00	(Emprunt) 35 000.00
155 Réseau séparatif pluvial	0.00	
207 Travaux forestiers	12 000.00	
300 Achat matériel	24 000.00	
301 Signalétique	20 000.00	
305 Cimetière	10 000.00	
402 Bâtiments communaux	279 203.20	117 903.00
403 Hangar technique	1 050 600.00	280 000.00 (Participation ASA) (Emprunt) 300 000.00 200 000.00
802 Economies énergies	50 000.00	
905 Acquisitions foncières	30 000.00	
908 Matériel informatique	30 000.00	
974 Voirie communale	564 867.36	20 995.44 (Emprunt) 50 000.00
977 Maison de santé	2 000 000.00	2 000 000.00
979 Coopérative agricole	164 263.11	275 258.11
001 Résultat (Excédent ou Déficit reporté)	1 184 079.42	
1641 Emprunt (Remboursement capital)	200 000.00	
13461 Régul Durance Luberon travaux		
2151 eau et asst Micocouliers	60 000.00	60 000.00
041 Opérations patrimoniales	2 768 395.67	2 768 395.67
024 Cessions terrains Glenettes Sud + coopérative + véhicule		50 000.00
10222 FCTVA		140 368.75
10226 TAM		100 000.00
10228 PVR (terrain Roussou)		240 000.00
1068 Excédent de fonctionnement reporté		518 289.76
28 Amortissements		200 000.00
021 Virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement		954 223.37
165 Dépôt cautionnement (appartement église)		740.00
<b>Sous-total</b>	<b>8 976 963.76</b>	<b>8 311 174.10</b>
RAR 2024	489 918.84	1 155 708.50
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 466 882.60</b>	<b>9 466 882.60</b>

A la demande de Denis VANDENABEELE, Monsieur le Maire répond que les communes n'ont pas le droit d'avoir des produits financiers. Denis VANDENABEELE évoque les 2 millions réservés à la maison de santé. Monsieur le Maire dit que des professionnels de santé réfléchissent quant à la prendre à leur charge, avec acquisition du terrain



## Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

communal au prix évalué par les Domaines, faute de quoi la commune provisionnera pour l'aménager avec l'intervention de l'agence régionale de la santé.

Lucien ASNAR demande si les économies réalisées sur la réfection de la voirie de la Fabrique en recourant à un revêtement en bicouche au lieu d'enrobé pourraient être répercutées sur la réfection de la route des transhumances. Monsieur le Maire répond que dans les Glénettes, il a déjà fait réaménager la route des jardinettes, la montée du cimetière, le chemin du pastre et le virage du début de la route des transhumances, et qu'il prévoit une dépense de 240 000 euros pour réaliser une voie d'évacuation du quartier par le vallon de Tatoule (en descente seulement en cas de risque majeur). Il considère prioritaire de réparer les nids de poule de la Fabrique. Lucien ASNAR demande qu'au minimum, on bouche les nids de poule de la route des transhumances, très dégradée, ce qui lui est accordé par Monsieur le Maire.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

### 5) Signature de conventions pour le déploiement des compteurs d'eau télérelevés pour le Syndicat Durance Luberon

Considérant qu'il convient d'accompagner le déploiement du dispositif de télérelève du service public de distribution de l'eau potable,

Considérant que la société BIRDZ est adjudicataire du marché public 2022FE07 lié au Syndicat Durance Luberon pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance,

Richard ROUZET propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public routier de la commune de Villelaure avec la société BIRDZ, et la convention d'occupation domaniale de bridges de Britz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de Villelaure.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

### 6) Renouvellement de l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon

Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le programme SEDEL ENERGIE (Services d'Economies Durables En Luberon)

Les communes adhérentes, dont nous faisons partie depuis le début, bénéficient de l'action de terrain d'une « conseiller.e énergie partagé.e », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- ✓ Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- ✓ Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- ✓ Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,
- ✓ Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- ✓ Favoriser le développement des énergies renouvelables
- ✓ Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux

A l'issue de 16 années de travail de terrain, les résultats sont très satisfaisants.

Les économies financières et énergétiques sont notables (en moyenne 5,75 €/habitant par an en 2019, c'est-à-dire avant l'explosion du prix de l'énergie en 2022), montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe, accès facilité aux aides financières et subventions...).

Le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.



## Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Richard ROUZET souligne auprès du conseil municipal l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon.

Un projet de convention permettant de prolonger l'adhésion au service est proposé, il précise :

Le maintien du tarif annuel d'adhésion à 2,50 €/habitant,

La prolongation de l'adhésion du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

### 7) Demande de subvention DSIL 2025 – hangar solarisable pour le service technique

Compte tenu que notre demande au titre de 2024 n'avait pas été retenue, Monsieur le Maire propose de solliciter à nouveau l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 dans le cadre de notre projet de construction d'un hangar solarisable pour le service technique communal (PV-READY) avec rénovation et solarisation de l'actuel atelier en extension, pour une dépense totale estimée à 1 488 151,08 euros HT.

Pour cela, l'Etat nous demande de redélibérer afin de solliciter à nouveau une DSIL 2025 à hauteur de 850 000 euros, soit 57,12 % de la dépense estimée, en faisant également mention des financements déjà obtenus, à savoir 200 000 euros au titre de la DETR 2024, et 80 000 euros de la part de la Région.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

### 8) Mise en place de frais de garde pour divagation d'animaux

Outre l'amende prévue à l'article R622-2 du code pénal par tout « gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes » laissant divaguer cet animal, Monsieur le Maire propose de mettre en place des frais de garde au chenil communal, à hauteur de 80 euros par jour.



Il signale qu'à ce jour il arrive trop souvent que nous capturons le même animal plusieurs fois dans l'année, et que la négligence des propriétaires de ces animaux engendre des frais que la commune n'a pas à supporter.

Denis VANDENABEELE demande si nous n'avons pas de contrat avec la SPA. Monsieur le Maire confirme que c'est bien le cas, mais que la SPA ne vient pas récupérer les animaux errants.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

**Fin de séance de délibérations à 20 h**

Le Maire, Jean-Louis ROBERT		La secrétaire de séance, Catherine SERRA	
--------------------------------	---	---	---